

Genève, ce 10 janvier 1936.
Bd de la Tour 12.

Cher et vénéré professeur,

Ci-joint la circulaire d'invitation à notre Congrès calviniste, auquel nous espérons de tout coeur que vous pourrez vous joindre.

Vous savez que si nous ne vous avons pas demandé de nous apporter une conférence, c'est uniquement pour ne pas épouvanter les calvinistes hollandais, pour lesquels vous êtes à peu près comme Belzéboul. Nous voulons faire tous nos efforts pour amener ces pauvres gens à entrer en contact avec ceux qui sont revenus à Calvin en passant par vous, tels qu'on les rencontre en Allemagne, en France et dans notre pays. Nous aimerions que ce Congrès de Genève pût être une occasion de rencontre entre tous les membres dispersés du grand corps calvinien, mais il faut y aller prudemment, et c'est pourquoi, encore une fois, nous n'avons pas cru sage de faire appel à vous pour un travail, mais ~~votre venue nous causerait à tous une bien vive joie.~~

Pour ma part, je ne me console pas d'avoir été absent de Genève l'été dernier lorsque vous avez donné vos cours au séminaire oecuménique.

Permettez-moi, cher professeur, de vous demander vos conseils au sujet du volume d'oeuvres choisies de Calvin que nous projetons de publier à Genève à l'occasion du jubilé de la Réforme. Sur la liste A ci-jointe, vous verrez les oeuvres que nous avons lues ou décidé de lire en vue d'une réimpression éventuelle. La liste B vous donne un plan déjà mieux élaboré et qui résulte d'une première élimination. Que pensez-vous de ces deux listes ? Ne croyez-vous pas de la plus haute importance de réimprimer la Brève instruction contre les abanaptistes, qui est si prodigieusement actuelle ? Mais je crois qu'il faut laisser tomber le Traité contre les libertins. Laquelle des trois Congrégations mentionnées sur la liste A conseillez-vous de réimprimer ? Il faut, hélas ! choisir, on ne peut pas tout mettre. Je vais tâcher de me procurer le petit Traité de la prédestination éternelle, 1552, qui ne figure pas en français dans le Corpus, mais qu'un pasteur vaudois possède, et me réjouis de voir s'il n'est pas trop long pour figurer dans notre volume.

Vos critiques et vos suggestions me seraient bien précieuses, et en attendant de vos bonnes nouvelles, je vous prie de croire, cher et vénéré professeur, ainsi que Madame Barth, à mes sentiments profondément respectueux et reconnaissants ainsi qu'à mes meilleurs souvenirs.

P.S. : Depuis que cette lettre

T.S.V.P.

M. S. V. P. *M. S. V. P.*
partain

a été dictée, j'ai reçu le précieux exemplaire (aristissime) du traité de la prédestination (1552) en français. Il est trop long pour figurer dans notre volume du jubilé. Mais je vais voir de quelle autre façon nous pourrions le réimprimer, car c'est certainement une œuvre qu'il faut éditer à nouveau.

Je me fais une joie de vous envoyer ci-inclus une petite plaquette que nous venons de mettre sur pied et je serais heureux de savoir ce que vous en pensez ainsi que de mon article sur Noël dans le Journal de Genève.